

Ville de
Saint-Eustache

LE MANOIR GLOBENSKY

LE MANOIR GLOBENSKY

Recherche: André Giroux
Collaborateurs: Marie-France Chouinard, graphiste
Atelier de photographie
Germain Beauchamp et Fille Inc.
Le Service du génie, ville de Saint-Eustache
Le Service des arts et de la culture,
ville de Saint-Eustache

Recherche et
rédaction: Claude-Henri Grignon

Coordination et
diffusion: Le Service des communications,
ville de Saint-Eustache

Impression: Groupe Litho Graphique P.P.S.D. Inc.

Tirage 2 000 exemplaires

ISBN 2- 921154-02-1

Dépôt Légal: 2e trimestre 1989

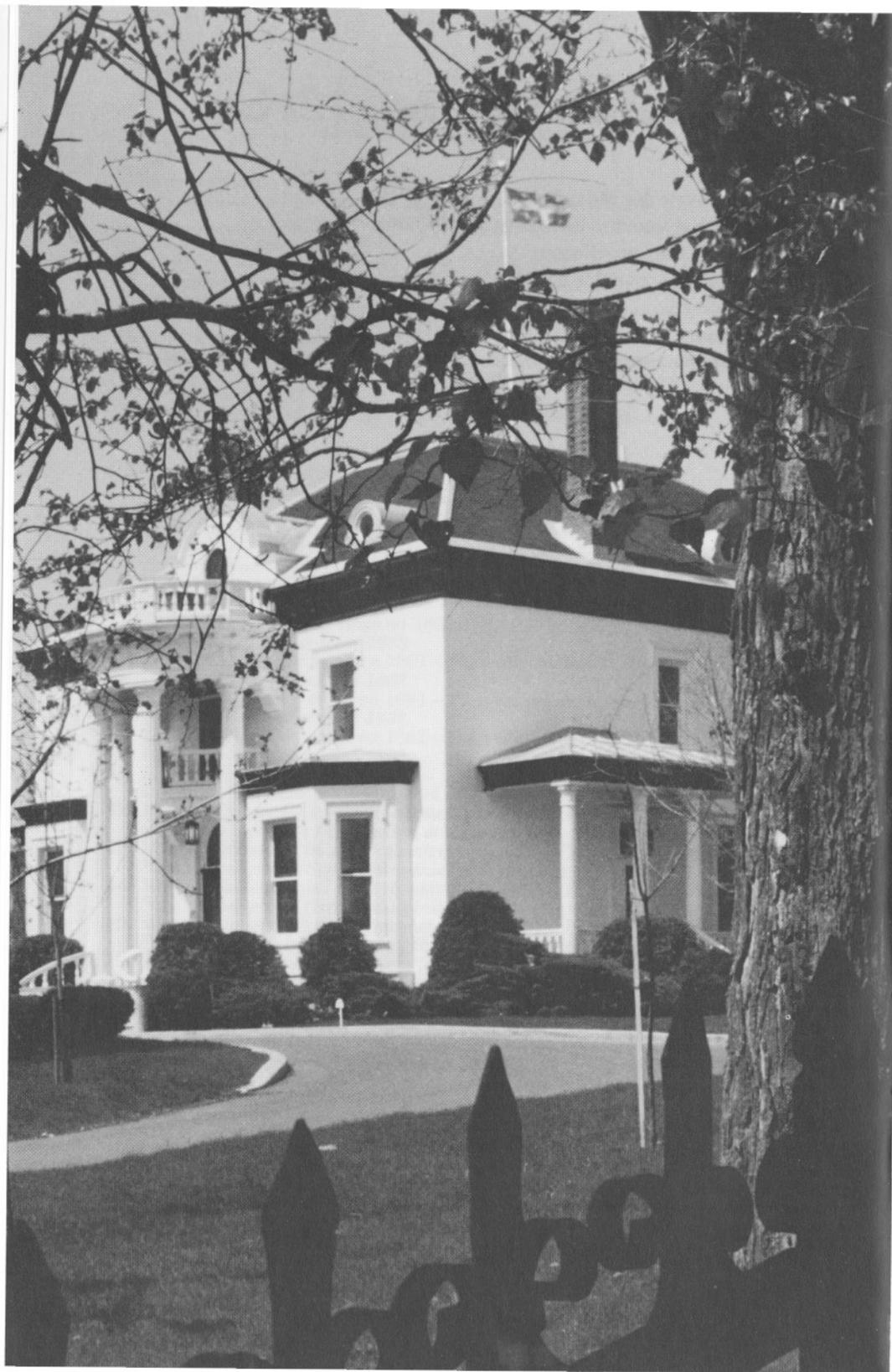
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Index des photographies, gravures et plans

- Page couverture: Le manoir Globensky.
Photographie par l'Atelier de Photographie
Germain Beauchamp et Fille Inc.
1. Le manoir Dumont de 1818.
*Gravure réalisée par Marie-France Chouinard
d'après le marché de construction avec Joseph Robillard*
 2. Maison de Bellefeuille, 108 rue Saint-Nicolas.
Gravure réalisée par Marie-France Chouinard
 3. Manoir de Bellefeuille construit en 1792.
*Gravure réalisée par Marie-France Chouinard d'après une photographie
d'époque. Archives photographiques Notman, Musée McCord,
Université McGill*
 4. Madame Louise-Angélique Lambert-Dumont, épouse de Antoine
Lefebvre-Bellefeuille.
*Photographie par Patrick Altman d'après huile sur toile
de Jean-Baptiste Roy-Audy (gracieuseté du Musée du Québec)*
 5. Maison Leprohon-de Bellefeuille.
*Gravure réalisée par Marie-France Chouinard d'après
photographies d'époque.*
 6. Plan du village de Saint-Eustache, après la bataille
du 14 décembre 1837.
*H.B. Parry. Archives nationales du Canada, division des cartes et
plans, H3-340.*
 7. Le manoir Globensky érigé en 1861.
Revue agricole, Montréal 1862.
 8. Manoir Globensky érigé en 1861 – Plan du premier étage.
Revue agricole, Montréal 1862.
 9. Manoir Globensky érigé en 1861 – Plan du second étage.
Revue agricole, Montréal 1862
 10. Manoir Globensky érigé en 1861 – Plan des caves.
Revue agricole, Montréal 1862
 11. Manoir Globensky de 1861.
Collection Germain Beauchamp et Fille Inc.
 12. Manoir Globensky tel que reconstruit après l'incendie.
Collection Germain Beauchamp et Fille Inc.
 13. Manoir Globensky tel que reconstruit en 1901 – Plan du rez-de-chaussée.
Plan réalisé par le Service du génie, ville de Saint-Eustache
 14. Manoir Globensky tel que reconstruit en 1901 – Plan du premier étage.
Plan réalisé par le Service du génie, ville de Saint-Eustache
 15. Manoir Globensky tel que reconstruit en 1901 – Plan du sous-sol.
Plan réalisé par le Service du génie, ville de Saint-Eustache
 16. Manoir Globensky modifié vers 1930.
Archives de la ville de Saint-Eustache.
 17. Ancien hôtel de ville.
Collection Germain Beauchamp et Fille Inc.
 18. Inauguration du nouvel hôtel de ville le 23 juin 1962.
Archives de la ville de Saint-Eustache.
 19. Inauguration du nouvel hôtel de ville le 23 juin 1962.
Archives de la ville de Saint-Eustache.
 20. Inauguration de l'exposition sur Louis-Joseph Papineau par
madame Monique Landry, ministre des Relations extérieures
du Canada, le 23 mai 1987.
*Photographie par l'Atelier de photographie Germain Beauchamp et
Fille Inc.*

Table des matières

	Page
La Seigneurie des Mille-Iles.....	7
Seigneurs et manoirs de la Rivière-du-Chêne	8
Le manoir Dumont-Globensky.....	15
Les propriétaires et les modifications du manoir	21
L'hôtel de ville	24
Le manoir, monument historique	26
Quelques particularités.....	27



La seigneurie des Mille-Iles

C'est après sa deuxième concession en 1714¹ que la seigneurie des Mille-Iles débute réellement ses activités. Dès 1718², le territoire concédé se divise en deux parts égales. La section ouest de la seigneurie est connue sous les vocables de seigneurie Dumont ou de la Rivière-du-Chêne. En avril 1739³, le seigneur Dumont effectue ses premières concessions. Cependant, il ne demeure pas encore sur le territoire de la seigneurie malgré l'obligation d'y tenir feu et lieu. Il fait alors construire une maison au confluent des rivières du Chêne et des Mille-Iles. Cette résidence sert de «principal manoir».⁴ C'est à cet endroit que les cens et les rentes sont perçus. C'est là que le seigneur et ses nombreux représentants concèdent des terres et des emplacements aux colons. En 1770, le site de ce premier manoir est cédé à la Fabrique pour la construction d'une église. En 1773, la maison qui a servi de manoir durant de nombreuses années est démolie et ses pierres sont utilisées pour la construction du premier presbytère en 1774. À l'occasion d'un inventaire des recettes et des dépenses de la seigneurie Dumont, il est clairement démontré qu'en date du «28 octobre 1773, les Dumont ne possèdent pas de manoir dans le bourg Saint-Eustache»⁵.

Durant l'administration des deux premiers seigneurs Dumont, le territoire demeure unifié. C'est au décès d'Eustache-Louis Lambert-Dumont que se morcelle le domaine: son fils, Eustache-Nicolas, hérite des deux tiers et sa fille, Louise-Angélique, hérite de l'autre tiers. Ces deux parts ne sont plus jamais unifiées. Louise-Angélique épouse Antoine Bellefeuille le 8 février 1793⁶ et institue la branche de Bellefeuille de la famille seigneuriale. Eustache-Nicolas lègue sa part à ses trois enfants: Charles-Louis, Sévère-Louis et Marie-Elmire qui épouse Pierre Laviolette le 10 janvier 1826 donnant naissance à la

1 Archives nationales du Québec à Québec, *Titre du fief cy-devant appelé les Mille-Iles et à présent Petit et Langloiserie*, tenure seigneuriale, Pièces et documents #30, pages 59 et 60.

2 Archives nationales du Canada, *Procès-verbal du serment des arbitres*, greffe du notaire Jean-Baptiste Adhémar, MG53 H40, film 1111, pages 1-3.

3 Archives Nationales du Québec à Montréal, *Concession par le sieur Dumont à Pierre Masson*, greffe du notaire Charles-François Coron, minute 592, 3 avril 1739.

4 A.N.Q.M., *Acte de donation par Eustache Dumont à la Fabrique de Saint-Eustache d'une pointe de terre*, greffe du notaire Antoine Foucher, minute 2413, 24 juin 1770.

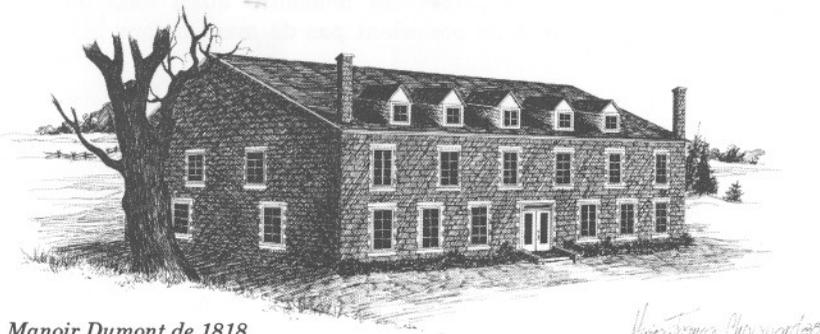
5 The Department of Rare Books and Special Collections of the McGill University Libraries, *Lambert-Dumont Family*, C8, file 11.

6 A.N.Q.M., *Contrat de mariage de sieur Antoine Lefebvre Bellefeuille écuier et demoiselle Louise-Angélique Lambert-Dumont*, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 908, 5 février 1793.

branche Laviolette.⁷ Sévère-Louis meurt célibataire⁸ et sa part est redistribuée entre sa soeur et l'héritière de son frère Charles-Louis. Ce dernier est mort en 1841⁹ et lègue tous ses biens à sa fille Virginie. Le 21 juillet 1854,¹⁰ celle-ci épouse Charles-Auguste-Maximilien Globensky créant la branche Globensky. Finalement, le seigneur Globensky rachète¹¹ la part d'Elmire, tante de sa femme, réunifiant les deux tiers de la partie Dumont. Chaque famille seigneuriale de la Rivière-du-Chêne élit domicile à Saint-Eustache et y construit son manoir.

Seigneurs et manoirs de la Rivière-du-Chêne

Le premier manoir Dumont construit à l'embouchure de la rivière du Chêne est donc cédé à la Fabrique en 1770. Durant les années qui suivent, un nouveau manoir est construit à l'intersection des rues Saint-Eustache et Saint-Louis sur le lot 88 du cadastre du village.¹² Cette bâtisse demeure la propriété de la famille Dumont jusqu'au moment de sa vente à John MacDonald le 10 août 1818 pour la somme de 12 000 livres ancien cours (3 000\$). Lors de l'incendie du village le 14 décembre 1837, cette demeure disparaît.



Manoir Dumont de 1818.

7 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Mariage de Marie-Elmire Lambert-Dumont à Pierre Laviolette*, 10 janvier 1826.

8 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Sépulture de Louis-Sévère Lambert-Dumont*, décédé le 26 décembre 1841.

9 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Sépulture de Charles-Louis Lambert-Dumont*, décédé le 1er novembre 1841.

10 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Mariage de Virginie-Marguerite Lambert-Dumont avec Charles-Auguste-Maximilien Globensky*, 21 juillet 1854.

11 Archives de la ville de Saint-Eustache, série manoir Globensky, *Vente de droits seigneuriaux en la seigneurie des Mille-Iles et partage de moulins par et entre Godfroy Laviolette et al. à Charles-Auguste-Maximilien Globensky*, greffe du notaire Joseph-Hilarion Jobin, minute 10890, 24 mai 1865.

12 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Terrier de la seigneurie des Mille-Iles et de l'augmentation*, emplacement 593.

A la même période, le seigneur Dumont a réussi à faire annuler l'acte de donation d'un terrain à la Fabrique par son père. Cependant, le 16 juin 1815, il concède à nouveau le même terrain à la Fabrique à l'exclusion d'une partie à l'est, conservée pour la construction future d'un manoir.¹³ Un marché de construction est signé entre le seigneur et Joseph Robillard, maître maçon de Terrebonne.¹⁴ Cette bâtisse en pierres de taille bouchardées s'étend sur cinquante-quatre pieds de long, trente pieds de profondeur et vingt-huit pieds de hauteur. Quatre cheminées en pierres, dont trois en pierres de taille, ornent les quatre coins de la maison.

A l'intérieur, trois chambres sont munies de foyers en pierres polies tandis que l'âtre de la cuisine est en pierres ordinaires. Cet imposant manoir est aussi détruit lors de la bataille du 14 décembre 1837. En 1839, le seigneur Dumont signe un marché pour la démolition de son manoir: «Le dit Danis s'oblige à démolir la maison de pierres à deux étages du dit sieur Dumont sise au village de Saint-Eustache, dite seigneurie des Mille-Iles, toiser la pierre de taille d'icelle, mettre la pierre brute en tas et charroyer les vidanges au bas de la côte...»¹⁵

En plus de ces trois manoirs successifs, la famille Dumont possède différents domaines sur le territoire leur appartenant. Dans les environs du bourg Saint-Eustache, les seigneurs Dumont en possèdent un à la décharge du lac des Deux-Montagnes près du grand moulin, un des sites les plus majestueux de la seigneurie. Au centre du village de Saint-Eustache, face au petit moulin, un autre terrain stratégique appelé «le verger»¹⁶ fait la convoitise de plusieurs et devient vite un site important dans l'histoire locale.



Maison de Bellefeuille, 108 rue Saint-Nicolas.

13 A.N.Q.M., *Concession par Nicolas-Eustache Lambert-Dumont à l'oeuvre et fabrique de Saint-Eustache*, greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 726, 16 juin 1815.

14 A.N.Q.M., *Marché de Lambert-Dumont avec Joseph Robillard*, greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 1472, 26 octobre 1818.

15 A.N.Q.M., *Marché d'entreprise entre Charles Lambert-Dumont, seigneur primitif de la seigneurie des Mille-Iles et continuation d'icelle et Alexis Danis*, greffe du notaire Stephen Mackay, minute 2366, 1er avril 1839.

16 A.N.Q.M., *Contrat de mariage de sieur Antoine Lefebvre Bellefeuille et demoiselle Louise-Angélique Lambert-Dumont*, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 908, 5 février 1793.

Le sieur Antoine Lefebvre Bellefeuille, futur époux de Louise-Angélique Lambert-Dumont, obtient un terrain¹⁷ au nord de la rue Saint-Eustache, voisin du verger, de cinquante-huit pieds de front sur cent quatre-vingt-douze pieds de profondeur. Ce terrain, d'abord concédé verbalement le premier mai 1792, est cédé devant notaire en 1799. Dès 1792, Antoine Lefebvre Bellefeuille y fait bâtir «une maison en pierres de cinquante-six pieds sur trente-sept pieds».¹⁸ Le site de ce manoir est connu sous le numéro 161 du cadastre du village. En se mariant, Louise-Angélique apporte en héritage le tiers de la seigneurie Dumont et, en plus, une terre de plus de cent arpents voisine du verger dans le bourg Saint-Eustache. Antoine Lefebvre Bellefeuille vit au manoir jusqu'à son décès survenu le 8 juin 1816. Son épouse lui survit jusqu'en 1831 et occupe toujours le manoir de la Grande-Rue. Eustache-Antoine Lefebvre Bellefeuille, héritier d'une part des de Bellefeuille occupe le manoir jusqu'à son décès survenu en octobre 1836. Ce manoir de Bellefeuille, vieux de plus de cent ans, est démoli au début du XXe siècle.



Manoir de Bellefeuille construit en 1792.



Madame Louise-Angélique Lambert-Dumont, épouse de Antoine Lefebvre Bellefeuille

¹⁷ A.N.Q.M., *Concession par monsieur Dumont à Antoine Lefebvre Bellefeuille*, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 2652, 24 février 1799.

¹⁸ op. cit. #16.

Marc-Antoine Lefebvre de Bellefeuille, aussi héritier d'une part indivise de la seigneurie des Mille-Îles, se fait bâtir une maison seigneuriale sur le lot 148 du cadastre du village de Saint-Eustache, soit le 108 rue Saint-Nicolas.¹⁹ Malgré de multiples difficultés financières, dont la vente de sa propriété pour taxes le trois juin 1887, Marc-Antoine en reprend possession deux ans plus tard. Au début du siècle, un autre de Bellefeuille, Charles-Henri, occupe toujours cette maison.

Après les événements du 14 décembre 1837, le manoir Dumont incendié n'est pas reconstruit puisque trop endommagé. Au moment de son décès en novembre 1841, le seigneur Dumont habite une résidence en bois, sise sur une terre de trois arpents sur quarante, le long du chemin de ligne qui conduit du village au Chicot. Le terrain du manoir est acquis par Edouard-Martial Leprohon, père de Caroline-Flavie-Anne Leprohon qui, le dix juin 1839, épouse Joseph Lefebvre de Bellefeuille. Monsieur Leprohon y fait bâtir une maison en pierres, un hangar et d'autres dépendances. Dans son testament reçu devant maître Ovide Leblanc, le vingt-quatre mars 1856, Edouard-Martial Leprohon lègue le tout à sa fille, Caroline-Flavie, épouse de Joseph de Bellefeuille. Monsieur Leprohon meurt à la fin de janvier 1859. C'est à ce moment que Caroline-Flavie hérite de la propriété de son père. Le huit janvier 1901, Caroline-Flavie Leprohon donne le manoir et les dépendances à son fils, l'avocat Édouard Lefebvre de Bellefeuille.²⁰ Par la suite, cette résidence seigneuriale demeure entre les mains de la famille de Bellefeuille jusqu'en 1956, moment où elle est vendue à la Commission scolaire de Saint-Eustache pour faire place à une école.



Maison Leprohon-de Bellefeuille.

¹⁹ Archives de la ville de Saint-Eustache, *Rôle d'évaluation pour l'année 1907*, lot 148, cadastre du village.

²⁰ A.N.Q.M., *Donation par dame Caroline-Flavie-Anne Leprohon, veuve de feu Joseph de Bellefeuille, à Edouard Lefebvre de Bellefeuille, son fils*, greffe du notaire C.-H. Champagne, minute 8654, 8 janvier 1901, enregistré le 29 janvier 1901.

Face au petit moulin, au nord de la Grande-Rue, les seigneurs Dumont ont toujours protégé un site appelé à jouer un grand rôle dans l'histoire locale de Saint-Eustache. De nombreux contrats livrent diverses informations sur le terrain connu à l'époque comme «le verger du seigneur». En 1803, ce terrain est loué pour la vie durant à Charles Gresingher, chirurgien de Saint-Eustache, en échange de la moitié des récoltes de fruits et de tous les autres produits qui y seront cultivés. Ce verger est entouré d'un mur. On y accède par une porte cochère. La fréquentation des lieux est réservée comme le stipule le contrat de location: «Personne ne pourra entrer dans le verger, surtout dans les temps que les arbres seront en fleurs, excepté les parties (au contrat) avec leurs amis».²¹

En 1819, le verger est démantelé une première fois. Eustache-Nicolas Lambert-Dumont concède²² à Pierre Laviolette, son futur gendre, un terrain à prendre «sur le verger du dit sieur seigneur de la contenance de quatre-vingt-dix pieds sur cent quatre-vingts pieds de profondeur». Ce terrain est immédiatement voisin du manoir construit par Antoine Bellefeuille.

Pierre Laviolette, marchand, professeur, écrivain et poète, construit une maison en pierres à deux étages. Les murs ordinaires ont deux pieds et demi d'épaisseur et celui du pignon a trois pieds à la base. Cette maison sert de résidence au sieur Laviolette mais surtout d'école latine, espèce de collège classique. Les examens de fin d'année des élèves de l'école latine rivalisent avec ceux des écoles du docteur Labrie. Un chroniqueur de l'époque en fait le récit dans la Bibliothèque canadienne: «Les exercices littéraires de l'école latine de Saint-Eustache ont eu lieu le 5 septembre dernier, en présence d'un auditoire nombreux, composé des principaux habitants du village et des paroisses environnantes.»²³

Le 10 janvier 1826, Pierre Laviolette épouse Marie-Elmire Lambert-Dumont²⁴ et, suite au décès de son beau-père, il devient co-seigneur. A l'automne de la même année, il signe un marché pour une allonge au manoir, construction supplémentaire de quarante-trois pieds de long sur toute la largeur de la maison.²⁵ Cette allonge ne se fait pas. En mars 1827, ce marché est résilié sans qu'aucun motif ne soit stipulé.²⁶ Suite à diverses difficultés financières, Pierre Laviolette loue à

21 A.N.Q.M., *Bail à vie par Eustache-Louis Lambert-Dumont à Charles Gresingher*, greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, minute 4603, 26 août 1803.

22 A.N.Q.M., *Concession par Eustache-Nicolas Lambert-Dumont de deux terrains à sieur Pierre Laviolette*, greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 1586, 30 avril 1819.

23 Gosselin, Auguste, *Le docteur Labrie*, Dussault et Proulx, imprimeurs, Québec, 1903, pages 103-104.

24 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Mariage de Pierre Laviolette et de Marie-Elmire Lambert-Dumont*, registre des naissances, mariages et sépultures pour l'année 1826, 10 janvier 1826.

25 A.N.Q.M., *Marché entre Pierre Laviolette et Joseph Neau*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 2595, 4 octobre 1826.

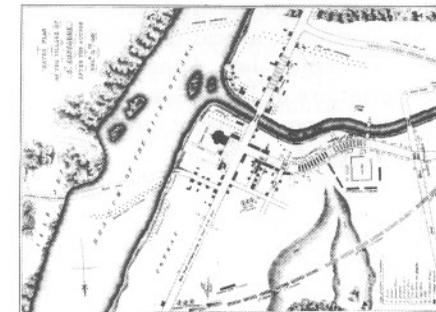
26 A.N.Q.M., *Résiliation d'un marché de construction entre Pierre Laviolette et Joseph Neau*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, ajout à la minute 2595, 21 mars 1827.

Stephen Fournier sa maison en pierres à deux étages pour trois ans. Le bailleur sera tenu à de multiples réparations à la maison et aux dépendances.²⁷

A la période où Pierre Laviolette et son épouse semblent éprouver de graves difficultés financières, le seigneur Dumont fait construire un pont sur la rivière des Milles-Iles. Différents marchés témoignent de l'activité fébrile entourant ce chantier de construction.²⁸ Au mois d'août 1830, un groupe d'experts se rendent sur le pont érigé sur la rivière des Mille-Iles pour en vérifier la solidité.²⁹ Cet ouvrage est emporté par les gales en 1832.

En 1834, le seigneur Dumont loue pour une période de neuf ans le verger aux représentants de feu Antoine Lefebvre Bellefeuille «sur la réserve des emplacements qui ont été concédés à Pierre Laviolette et à feu Jean-Baptiste Féré».³⁰

A l'automne de 1837, une partie du verger est donc louée aux héritiers d'Antoine Lefebvre Bellefeuille. L'autre partie, celle que possède Pierre Laviolette, est déserte. Devant l'agitation grandissante dans le village, les Laviolette et plusieurs autres familles de Saint-Eustache se réfugient à Montréal. En effet, le 14 octobre 1837, Pierre Laviolette et son épouse mandatent Jean-Baptiste Laviolette, lieutenant colonel de milice, pour agir en leur nom dans une transaction avec le marchand Hubert Globensky.³¹



Plan du village de Saint-Eustache, après la bataille du 14 décembre 1837.

27 A.N.Q.M., *Bail par Pierre Laviolette à Stephen Fournier du 1er mai 1828 au 1er mai 1831*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 2929, 26 novembre 1827.

28 A.N.Q.M., *Marché entre Eustache-Nicolas Lambert-Dumont et Luc Boyer pour livrer 56 morceaux de cèdre au chantier du grand pont en chantier sur la rivière Jésus*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 3316, 28 février 1829.

29 A.N.Q.M., *Rapport d'experts concernant le pont érigé par le sieur Dumont sur la rivière Jésus*, greffe du notaire Stephen Mackay, minute 1501, 25 août 1830.

30 A.N.Q.M., *Bail par Eustache-Nicolas Lambert-Dumont aux représentants de feu Antoine Lefebvre Bellefeuille*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 4664, 22 mai 1834.

31 A.N.Q.M., *Cession par Pierre Laviolette et Elmire Dumont à Hubert Globensky des revenus d'un moulin à farine situé sur la rivière du Nord*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 5338, 15 octobre 1837.

Lors du camp de Saint-Eustache, le verger et le manoir Laviolette sont déserts. Le plan de la bataille dressé par H.-B. Parry,³² arpenteur de l'armée, le lendemain du combat, identifie clairement l'emplacement du quartier général de Colborne. L'encerclement du verger et du manoir par les «Royals» et le rassemblement du «53e régiment» dans la rue Saint-Eustache face aux manoirs Laviolette et de Bellefeuille indiquent bien la qualité des officiers qui y ont trouvé quiétude, chaleur et repos après la bataille.

Au lendemain des événements de décembre 1837, l'église paroissiale est détruite. Dans une lettre à son évêque, le curé Paquin donne les informations suivantes concernant le manoir Laviolette: «La messe s'est dite pendant trois dimanches dans la maison d'école des garçons appartenant à la Fabrique, puis ensuite dans la maison de Pierre Laviolette qui l'a fournie gratuitement pour cet objet jusqu'au 26 juillet où l'on commença à la dire dans le couvent».³³

Après les événements de 1837, les Laviolette occupent à nouveau leur manoir dans le verger. En 1843 et 1844, plusieurs accords se signent entre le tuteur de Virginie Lambert-Dumont, l'honorable Gabriel Roy,³⁴ la famille de Bellefeuille³⁵ et la famille Laviolette,³⁶ les trois partenaires survivants de la seigneurie. C'est suite à ces différents accords que Pierre Laviolette devient propriétaire du petit moulin situé face à son manoir.

En 1853, le seigneur Laviolette et son épouse contractent une obligation à l'égard de Joseph-Amable Berthelot, avocat de Montréal.³⁷ Le 29 avril 1859, ce dernier acquiert le manoir lors d'une vente par Shérif. L'avocat Berthelot demeure propriétaire de la résidence jusqu'au 7 décembre 1860, date où Elmire Dumont en redevient propriétaire pour la somme de cent cinquante livres (600\$).³⁸

32 Archives nationales du Canada, *Sketch plan of the village of St-Eustache after the Action, Dec. 14th 1837*, division des cartes et plans, H3-340.

33 Archives de l'évêché de Saint-Jérôme, Série paroisse de Saint-Eustache, *Lettre du curé Jacques Paquin, 8 août 1839*.

34 A.N.Q.M., *Accord entre Gabriel Roy, Pierre Laviolette, Joseph Lefebvre de Bellefeuille et dame Marguerite McGillis*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 6119, 27 décembre 1843.

35 A.N.Q.M., *Accord entre Gabriel Roy, tuteur à demoiselle Virginie Dumont et Pierre Laviolette et Uxor*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 6069, 9 mai 1843.

36 A.N.Q.M., *Accord pour tenir lieu de partage entre Gabriel Roy et Pierre Laviolette et son épouse*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 6150, 15 mai 1844.

37 A.N.Q.M., *Obligation de Pierre Laviolette et dame Elmire Dumont à J.-A. Berthelot, avocat*, greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 3611, 3 juin 1853.

38 A.N.Q.M., *Vente par J.-A. Berthelot à Elmire Dumont, veuve Laviolette*, greffe du notaire Narcisse-Gaudry Bourbonnière, minute 1996, 7 décembre 1860.

Le manoir Dumont-Globensky

Virginie-Marguerite Lambert-Dumont devient orpheline très jeune et des tuteurs sont nommés pour administrer ses biens durant sa minorité. Les premiers de ceux-ci, l'honorable Gabriel Roy, conseiller législatif de la province, et son épouse s'occupent de la jeune fille. Par la suite, l'honorable Roy est remplacé par le notaire Frédéric-Eugène Globensky. C'est d'ailleurs le notaire Globensky qui consent à ce que demoiselle Virginie Dumont «contracte mariage avec Maxime-Auguste Globensky, étudiant en droit».³⁹ Deux jours plus tard, le 21 juillet 1854,⁴⁰ Virginie Dumont, âgée de quinze ans, épouse Charles-Auguste-Maximilien Globensky, âgé de vingt-trois ans. Huit enfants naissent de ce mariage.

La même année, l'«Acte de l'abolition de la tenure seigneuriale au Canada est passé par le ministre McNab-Morin. Cet acte permet aux habitants de se libérer en payant au seigneur le capital que représente leurs terres ou de verser à perpétuité une rente annuelle fixée à 6% du capital».⁴¹

L'existence des jeunes mariés est paisible. Ils demeurent dans une maison louée de Charles Dolbec sur le lot 171 du village à la croisée des chemins.⁴² En 1858, le notaire Globensky meurt sans enfant et laisse à son neveu la moitié de ses biens établis à plus de 223,964 livres 6 sols ancien cours (55 991\$).⁴³ Quelques années plus tard, Charles-Auguste-Maximilien Globensky mûrit le désir d'acquérir la propriété de la tante de son épouse et d'y ériger un manoir à la hauteur de sa nouvelle condition financière. En janvier 1861, le seigneur Globensky négocie un échange avec Elmire Dumont-Laviolette.⁴⁴ En vertu de cette transaction, la propriété de la famille Laviolette passe aux mains des époux Globensky. Il en est de même pour le verger voisin du dit emplacement. Ces deux terrains réunis forment l'actuel lot 162 du

39 Archives de l'évêché de Saint-Jérôme, Série paroisse de Saint-Eustache, *Consentement de F.-E. Globensky, tuteur, au mariage de Virginie Dumont*, 19 juillet 1854.

40 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Mariage de Charles-Auguste-Maximilien Globensky et de Virginie-Marguerite Lambert-Dumont, Registre des naissances, mariages et sépultures pour l'année 1854*, 21 juillet 1854.

41 Globensky, Yvon, *Bref historique de la seigneurie des Mille-Iles*, Bulletin de la société généalogique de Québec, l'Ancêtre, Volume VIII, numéro 2, octobre 1981, page 51.

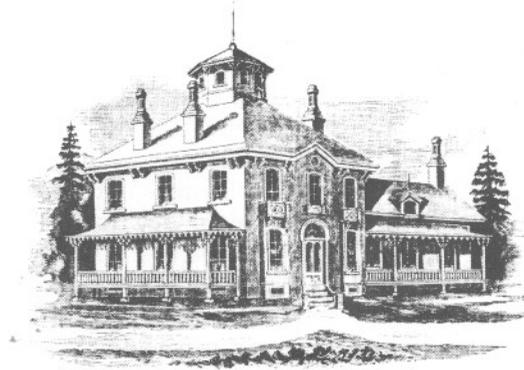
42 A.N.Q.M., *Bail à loyer pour deux ans de Charles Dolbec, avocat, à Charles-Auguste-Maximilien Globensky d'une maison*, greffe du notaire Frédéric-Eugène Globensky, minute 6759, 19 août 1854.

43 A.N.Q.M., *Partage entre C.-A.-M. Globensky et dame Narcisse Féré, veuve F.-E. Globensky*, greffe du notaire C.-H. Champagne, minute 298, 7 décembre 1860.

44 Archives de la ville de Saint-Eustache, Série manoir Globensky, *Echange entre C.-A.-M. Globensky et dame Elmire Dumont Laviolette*, greffe du notaire C.-H. Champagne, minute 333, 22 janvier 1861.

cadastre du village de Saint-Eustache. Cet acte est ratifié par les enfants de dame Elmire Lambert-Dumont.⁴⁵

Le manoir et tous les bâtiments de la ferme sont l'oeuvre de l'architecte Perrault de Montréal. La Revue Agricole de 1862 décrit le manoir comme étant: «La plus jolie résidence de campagne que nous ayons vue encore en Canada. Un parterre bien planté d'arbres d'ornements et de fleurs sépare la maison du chemin. En arrière, des ormes de haute futaie et un tapis de gazon font un lieu de promenade charmant».⁴⁶



Le manoir Globensky érigé en 1861.

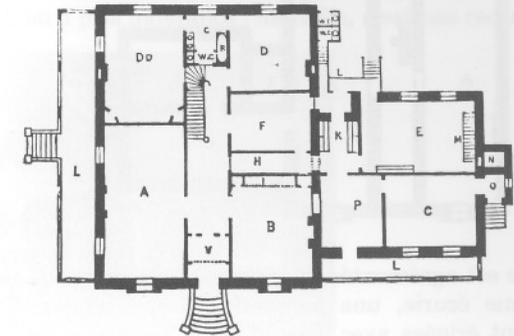
*D'inspiration américaine, la maison imite aussi celle des grands propriétaires des Cantons de l'Est. «En façade, après avoir gravi les degrés d'un court escalier aux garde-corps sculptés, on accède au rez-de-chaussée par une haute porte en bois cintrée, flanquée sur les côtés de deux fenêtres à chambranles moulurés. Au premier étage, s'ouvrent trois fenêtres cintrées, celles des extrémités donnant chacune sur un petit balcon dont les balustrades présentent une ornementation d'un type inusité. Des consoles sculptées font saillie sous le toit brisé à angle au centre. Ce corps de logis principal est flanqué sur le côté gauche d'une galerie couverte *L* et, sur le côté droit, d'une aile avec toit à deux versants percé à l'avant d'une lucarne à pignon. La façade de cette aile s'orne d'un perron-galerie couvert *L*, entouré d'une balustrade finement sculptée et traversée régulièrement de poteaux carrés sur lesquels s'appuient des esseliers également sculptés».⁴⁷ Le toit à comble anglais est percé de quatre cheminées et d'un belvédère octogonal.

45 Archives de la ville de Saint-Eustache, Série manoir Globensky, Ratification par Charles L. de Martigny et son épouse d'un acte d'échange consenti par veuve Pierre Laviolette à C.-A.-M. Globensky, greffe du notaire C.-H. Champagne, minute 642, 11 mars 1862.

46 Perrault, J., Revue Agricole, Exploitation de monsieur Globensky, Bureau de la Chambre d'agriculture, 109 rue Craig, Montréal 1862, pages 55 à 64 inc.

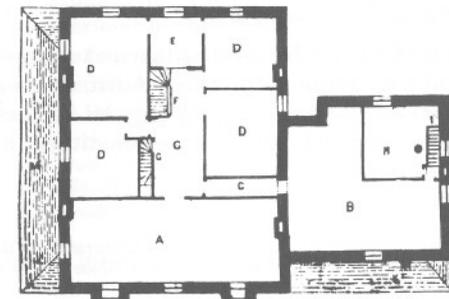
47 Plateau-des-Chênes, Manoir Globensky, Les Fêtes du Vieux Saint-Eustache inc. page 6.

«On accède au premier étage par la porte principale et le vestibule *V*. De là, un corridor conduit au salon *A* à gauche et à la salle à manger *B* sur la droite où un alcove *I* est aménagé à l'usage des dames. Au fond du passage, s'ouvrent deux chambres à coucher dont celle des maîtres *DD* et une autre à droite *D*. Ces deux pièces communiquent au cabinet de toilette *C* où se trouvent le bain *R* et les autres commodités. La chambre des enfants *F* est adjacente à un passage *H* donnant accès à une dépense *K* et à une salle à déjeuner. De cette dernière pièce, on accède au bureau *G*. Le même passage donne accès à la cuisine garnie d'un four *N*. De là, les domestiques se rendent à leur chambre par l'escalier *M* et à l'extérieur où une petite galerie *L* leur est réservée».



Plan du premier étage.

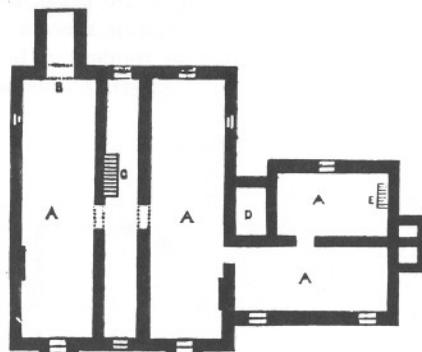
«Le corridor de l'entrée principale mène aussi à un large escalier donnant accès au second étage. A ce niveau, on y retrouve quatre chambres à coucher *D* et une salle de billard *A* facilement transformable en salle de réception. Un cabinet de toilette *E* se trouve également au second plancher. L'escalier *O* conduit au belvédère d'où la vue dans un rayon de plusieurs milles est magnifique. Le passage *C* conduit au grenier *B* voisin de la chambre des domestiques *H*».



Plan du second étage.

*Les lettres en caractère gras italique réfèrent aux plans ci-joints.

«Les caves se prêtent admirablement bien à l'emmagasinage des récoltes racines. L'entrée des voitures **B** permet la circulation des chevaux dans toutes les parties de la cave **A** où différents produits sont empilés. La ventilation se fait par des ouvertures pratiquées dans les murs et débouchant dans les cheminées. Un réservoir **D** profond d'eau de dalles pour les lavages de la maison est aménagé et cette eau est récupérée par une pompe qui descend de la cuisine dans le réservoir». ⁴⁸



Plan des caves.

La résidence est agrémentée de plusieurs bâtiments de ferme dont une vacherie, une écurie, une porcherie et une remise. Toutes ces constructions sont érigées avec soin et selon les plans de l'architecte Perrault.

«La contenance totale de la ferme est de cent soixante-deux arpents, dont trente-huit forment un pâturage permanent boisé aux trois quarts par une érablière». ⁴⁹ Le troupeau du seigneur est essentiellement composé d'animaux de la race d'Ayrshire.

Ces débuts fulgurants dans le domaine de l'agriculture sont sans doute étroitement reliés aux liquidités financières héritées du notaire Globensky. En 1865, la famille Globensky achète les droits seigneuriaux de la famille Laviolette. ⁵⁰ Dès ce moment, les Globensky possèdent les deux tiers de la totalité de la seigneurie.

Malade, Virginie Lambert-Dumont rédige un testament et «institue son époux son unique légataire universel». ⁵¹ Ainsi, au moment du décès de son épouse survenu le 19 août 1874, ⁵² le seigneur Globensky augmente ses revenus annuels de la rente constituée, habituellement

48 op. cit. idem #46.

49 op. cit. page 60.

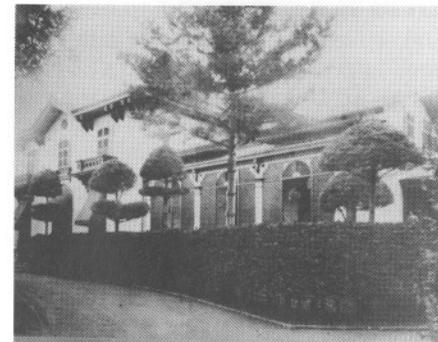
50 A.N.Q.M., *Vente de droits seigneuriaux et autres en la seigneurie des Mille-Iles par et entre Godfroy Laviolette et al. et Charles-Auguste-Maximilien Globensky et son épouse*, greffe du notaire J.-Hilarion Jobin, minute 10890, 24 mai 1865.

51 A.N.Q.M., *Testament de dame Virginie Lambert-Dumont*, greffe du notaire Cyrille-H. Champagne, minute 3941, 28 février 1874.

52 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, registre des baptêmes, mariages et sépultures pour l'année 1874, *Sépulture de Marguerite-Virginie Lambert-Dumont*, 19 août 1874.

due à la seigneuresse des Mille-Iles. ⁵³ Deux ans plus tard, «le 6 décembre 1876, Charles-Auguste-Maximilien Globensky épouse Marguerite-Joséphine Pelland de qui il n'a aucun enfant». ⁵⁴

Cette magnifique bâtisse est détruite en partie par un incendie. Le journal *La Presse* du jeudi, 18 juin 1901, décrit l'événement en ces termes: «Vers 8 heures, ce matin, le feu se déclara dans la cuisine du manoir et prit bientôt des proportions considérables. Le Dr Lecavalier et monsieur A. Duquette apercevant le début de l'incendie coururent au manoir pour y avertir le seigneur Globensky. Monsieur le seigneur et madame Globensky étaient encore au lit lorsqu'ils reçurent la terrible nouvelle. C'est en vain que la population et la pompe à incendie s'efforcent d'arrêter le feu...» ⁵⁵ Le corps du logis est conservé, mais l'aile du côté est, où a pris naissance l'incendie, n'est pas reconstruite.



Manoir Globensky de 1861.

Un an passe avant que les contrats de reconstruction soient signés. La firme d'architectes Bernier et Giroux assume l'élaboration des plans et devis de la nouvelle demeure. Monsieur Charles Bernier est chargé de la réalisation générale des travaux. Les ouvrages spécialisés sont confiés à des entrepreneurs en la matière. Le 20 octobre 1902, le contracteur P. Sicard signe un marché pour les réalisations suivantes: la couverture en ardoise, les corniches, les tourelles, les balcons, la balustrade, la plomberie et le chauffage. ⁵⁶ La compagnie F. Tremblay de Montréal s'engage à fournir de nombreux ouvrages en bois: chassis, portes, armoires, plinthes, balcons, perrons, balustrade de galerie, escaliers et rampes. ⁵⁷ Pour sa part, F.-X. Renaud, peintre en bâtiments,

53 A.N.Q.M., *Vente par Julie Laurin à Dominique Miller*, greffe du notaire Cyrille-H. Champagne, minute 5524, 26 janvier 1880.

54 Globensky, Yvon, *La famille Globensky*, Société de généalogie de Québec, cahier spécial I avril 1982.

55 Archives du journal *La Presse*, *Incendie du manoir Globensky*, *La Presse*, jeudi, 18 juin 1901.

56 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Contrat entre C.-A.-M. Globensky et P. Sicard*, 20 octobre 1902.

57 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Contrat entre la Cie F. Tremblay et C.-A.-M. Globensky*, 24 octobre 1902.

passé un marché pour vernir les bois durs et pour la peinture générale de la maison.⁵⁸ En mars 1903, le seigneur Globensky se plaint de la lenteur des travaux et prend en main la réalisation de la fin de ceux-ci. Un marché est conclu avec l'artisan A.-T. Riopelle pour les travaux d'ornementation en plâtre dans le salon, la salle à dîner, le boudoir et le passage.⁵⁹

L'aspect extérieur du nouveau manoir est sensiblement modifié par l'ajout ou le retrait de certains éléments architecturaux. Le belvédère et le corps du logis à l'est disparaissent. Les fenêtres en façade sont transformées et intégrées dans des «sections de tourelles à trois pans».⁶⁰ Deux tourelles d'angle sont ajoutées en façade, un perron-galerie est construit sur le côté est et des «lucarnes en oeil-de-boeuf sont percées dans les versants du toit».⁶¹

Le seigneur Globensky meurt le 12 février 1906.⁶² Il laisse dans le deuil son épouse, Joséphine Pelland, et sept de ses enfants. Dans son testament, monsieur Globensky lègue la grande majorité de ses biens à certains de ses enfants.⁶³ Peu de temps après les funérailles, le manoir est laissé vacant pour quatre ans.



Manoir Globensky tel que reconstruit après l'incendie.

58 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Marché entre C.-A.-M. Globensky et F.-X. Renaud, entrepreneur peintre*, 18 novembre 1902.

59 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Marché entre C.-A.-M. Globensky et A.-T. Riopelle*, 16 mars 1903.

60 Plateau-des-Chênes, *La reconstruction*, Les Fêtes du Vieux Saint-Eustache inc., page 9.

61 Plateau-des-Chênes, op. cit.

62 Archives de la paroisse de Saint-Eustache, *Régistre des baptêmes, mariages et sépultures 1906, Sépulture de Charles-Auguste-Maximilien Globensky, décédé le 12 février 1906*.

63 A.N.Q.M., *Testament de Charles-Auguste-Maximilien Globensky*, greffe du notaire Georges-N. Fauteux, minute 6349, 23 juillet 1904.

Les propriétaires et les modifications du manoir

En 1910, l'administrateur de la succession Globensky, Téléphore Globensky-Wilson, médecin de Saint-Placide, vend le manoir pour la somme de huit mille dollars à Joseph-Antoine Laurin, courtier d'assurances de Montréal.⁶⁴ De ce montant de vente, cinq cents dollars sont payés comptant. Monsieur Laurin habite le manoir avec sa famille. Elu maire du village de Saint-Eustache, il résigne cette fonction en 1913. La même année, monsieur Laurin refuse de signer un contrat d'achat pour le manoir alléguant que les titres de propriété ne sont pas complets. De ce fait, il refuse de verser la balance du coût d'achat devant être payée à la signature du contrat de vente. Cette dispute est amenée en Cour Supérieure. Pour sa défense, monsieur Laurin prétend que le prix demandé est trop élevé dû au fait que dans l'offre d'achat il est question de dix arpents de terrain alors qu'en réalité le terrain n'en a que cinq. Le juge John Dunlop ordonne aux héritiers de feu J.-A. Laurin de signer l'acte de vente et de payer les sommes dues.⁶⁵ Etant dans l'impossibilité de se conformer aux exigences du jugement, la veuve de J.-A. Laurin, dame Lillian Sheppard remet le manoir aux représentants de la succession Globensky-Wilson. Le 26 septembre 1916, l'honorable William Mulock de Toronto achète le manoir de la succession Wilson pour la somme de huit mille six cents dollars.⁶⁶ Monsieur Mulock n'habite pas le manoir et un an et demi plus tard, il le revend pour le même prix à dame Lillian-Béatrice Sheppard, veuve de Joseph-A. Laurin.⁶⁷

Différents commerçants de Saint-Eustache obtiennent des jugements en Cour Supérieure contre dame Sheppard pour des dettes non acquittées. Le 11 juillet 1918, le Shérif du district de Terrebonne déclare: «Que l'immeuble connu et désigné sous le numéro cent soixante-deux du cadastre du village de Saint-Eustache est sous saisie».⁶⁸ Le 7 août 1918, à la porte de l'église catholique de Saint-Eustache, le

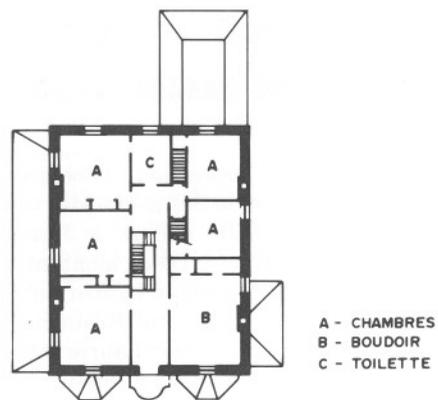
64 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Bordereau par Joseph-A. Laurin d'une vente à lui par T. Globensky-Wilson*, greffe du notaire J.-Philippe Lamarche, minute 3536, 20 août 1910, Enregistrement #28930.

65 Bureau d'enregistrement de Deux-Montagnes, *Jugement du juge John Dunlop*, cause 2890, 26 octobre 1915.

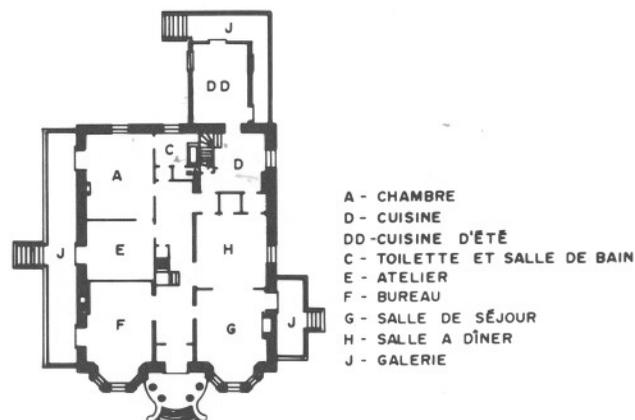
66 A.N.Q.M., *Sale from Paul-Emile Wilson and others to Honorable sir William Mulock*, greffe du notaire John Fair, minute 25659, September 26th 1916, Enregistrement #34149.

67 A.N.Q.M., *Sale from the Honorable sir William Mulock to dame Lillian-Béatrice Sheppard, widow of Joseph-A. Laurin*, greffe du notaire John Fair, minute 26919, 19 mars 1918, Enregistrement #35500.

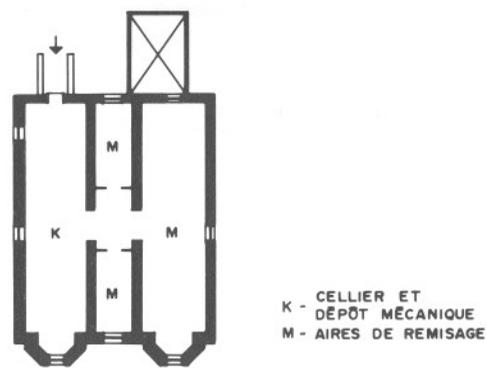
68 Bureau d'enregistrement de Ste-Scholastique, *Saisie de l'immeuble connu et désigné sous le numéro 162 du cadastre du village de Saint-Eustache*, J.-W. Cyr, Shérif, acte #156, 11 juillet 1918.



PREMIER ÉTAGE



REZ-DE-CHAUSSÉE



SOUS-SOL

shérif J.-Wilfrid Cyr vend le manoir à Evariste Champagne, homme d'affaires de Montréal, pour la somme de cinq mille sept cent cinquante dollars.⁶⁹

Le nouveau propriétaire des lieux, monsieur Champagne, est élu maire du village en 1925. Il conserve cette fonction jusqu'en 1929. C'est à cette période qu'il effectue des modifications à l'extérieur du manoir. Quatre imposantes colonnes d'inspiration américaine sont construites à l'entrée principale. Les tourelles de la façade sont éliminées, «Il fait également remplacer l'ancienne clôture en palissade qui longeait la rue par une clôture en pierres des champs ornementée de fer forgé».⁷⁰



Manoir Globensky modifié vers 1930.

Monsieur Champagne meurt le 13 janvier 1955. Par testament,⁷¹ il lègue à son épouse, dame Clara Boswell-Deming, le tiers de ses biens et à sa fille, dame Gabrielle Foisy-Thibodeau, les deux tiers de ses avoirs. De plus, son épouse, sa fille, le mari de sa fille et les enfants issus de ce mariage ont le droit de vivre au manoir durant toute leur vie.

Au début de l'année 1958, madame Thibodeau informe le Conseil municipal de Saint-Eustache de l'intention des héritiers de la succession Champagne de vendre le manoir. Aussitôt informé, le Conseil mandate son greffier pour connaître les modalités de cette éventuelle acquisition.⁷² Les fiduciaires font alors connaître officiellement leur offre de vente à la ville pour le lot 162 et le manoir: le prix de vente demandé est de 65 000\$.⁷³ Après avoir effectué diverses consultations, le Conseil municipal accepte par résolution votée lors de

69 A.N.Q.M., *Vente par J.-Wilfrid Cyr, shérif, à Evariste Champagne*, Enregistrement #36244, 26 février 1919.

70 Plateau-des-Chênes, op. cit., page 11.

71 Archives de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, *Probate of Evariste Champagne*, 7 janvier 1952, acte 7370.

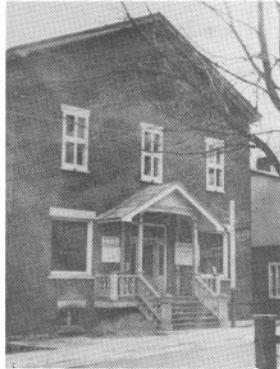
72 Archives de la ville de Saint-Eustache, Lettre de J.-Jacques Piché, greffier, aux fiduciaires de la cité et du district de Montréal, 18 février 1958.

73 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Lettre des fiduciaires de la cité et du district de Montréal au greffier de la ville de Saint-Eustache*, 7 mars 1958.

l'assemblée spéciale tenue le vingt-trois janvier mil neuf cent soixante et un d'acquérir le manoir.⁷⁴ Un règlement municipal⁷⁵ est voté pour financer cette transaction conclue le vingt et un février mil neuf cent soixante et un.⁷⁶

L'hôtel de ville

Dès l'acquisition du manoir, les ouvriers travaillent pour transformer l'intérieur en hôtel de ville tout en conservant le plus possible les caractéristiques architecturales et décoratives. Le hall d'entrée conserve ses portes à verrières et ses magnifiques boiseries. Le bureau du seigneur est transformé en salle de réception. On aménage au rez-de-chaussée les bureaux de l'administration de la ville. A l'étage, en façade, la salle du conseil est construite en modifiant quelque peu la structure interne de la bâtisse. Le maire et le député provincial y trouvent aussi leur bureau.



Ancien hôtel de ville.

En juin 1962, l'ancien hôtel de ville construit en 1903 vit ses dernières heures. Le maire Luc Léveillé y préside une dernière fois une séance du Conseil. Le vingt-trois juin, les membres du Conseil municipal procèdent à l'inauguration du nouvel hôtel de ville en compagnie d'une foule d'invités d'honneur et de citoyens de Saint-Eustache. Cette cérémonie débute par la bénédiction officielle de la bâtisse par le curé de la paroisse, monseigneur Louis-Joseph Rodrigue. Le maire dévoile une plaque de bronze soulignant cette cérémonie.

74 Archives de la ville de Saint-Eustache, Régistre des délibérations du Conseil municipal 1961, *Assemblée spéciale*, résolution 61-35, 23 janvier 1961.

75 Archives de la ville de Saint-Eustache, Régistre des règlements municipaux, *Règlement #406, acquisition du manoir Globensky*, résolution 61-11, 9 janvier 1961.

76 Archives de la ville de Saint-Eustache, *Vente par dame Clara Boswell-Deming à la Corporation de la ville de Saint-Eustache*, greffe du notaire Gaston Binette, minute 4616, 21 février 1961, enregistrement #100127.



Inauguration du nouvel hôtel de ville le 23 juin 1962.

A cette occasion, plusieurs discours sont prononcés du haut du perron de l'entrée principale par les personnalités suivantes: l'honorable Lionel Bertrand, conseiller législatif, maître Gaston Binette, député provincial, maître Vincent Drouin, député fédéral et monsieur le maire Luc Léveillé. De 16h30 à 22h00, l'hôtel de ville est ouvert au public.⁷⁷



Inauguration du nouvel hôtel de ville le 23 juin 1962.

Durant les années qui suivent, de nombreux services municipaux évoluent au manoir: le service de la police y aménage ses bureaux au rez-de-chaussée et ses cachots au sous-sol. De plus en plus d'employés évoluent à l'intérieur de ses murs. Le besoin d'espace force le Conseil municipal à siéger à la cour municipale. La salle du conseil est vite transformée en bureaux. Devant l'accroissement constant des services municipaux et l'augmentation rapide de la population, l'administration de la ville quitte les lieux en décembre 1986.

77 Album souvenir, *Inauguration de l'hôtel de ville*, 23 juin 1962.

Le manoir, monument historique

Dès les premières démarches d'acquisition du manoir, le Conseil municipal vérifie auprès du ministre du Bien-Être et de la Jeunesse et député des Deux-Montagnes, l'honorable Paul Sauvé, la possibilité pour lui «d'endosser une demande à la Commission des sites historiques»⁷⁸ pour classer le manoir à titre de monument historique. Les années passent et le Conseil poursuit ses consultations. L'intérêt est là! Tout en planifiant l'acquisition du manoir, les édiles municipaux exploitent toutes les avenues menant au classement de cette bâtisse au passé lourd en histoire.

En janvier 1961, le dossier du classement du manoir progresse sensiblement. Dans une lettre de son conseiller juridique, le Secrétariat de la province de Québec confirme le classement du manoir moyennant différentes conditions⁷⁹: en premier lieu, le Conseil municipal doit formuler par résolution sa demande de classement et, deuxièmement, accompagner sa demande d'une copie de ses titres de propriété et d'une description technique de la désignation cadastrale concernée. Au lendemain de l'achat du manoir, le greffier de la ville, monsieur Henri Hémond, achemine les documents demandés au président de la Commission des monuments et sites historiques du Québec, maître Paul Gouin.⁸⁰

En avril 1961, le député des Deux-Montagnes, maître Gaston Binette, annonce au maire de Saint-Eustache, maître Luc Léveillé, la réception prochaine d'un chèque couvrant une subvention de 32 500\$ pour défrayer la moitié du coût d'achat du manoir.⁸¹

C'est le «vingt et un juin 1961 que le Lieutenant-gouverneur en conseil, par l'arrêté numéro 1436, déclare officiellement monument historique le Domaine Globensky, comprenant le manoir Globensky, le parc, le mur de pierres érigé sur ce domaine, construit sur le lot 162 aux plan et livre de renvoi officiel du village de Saint-Eustache».⁸² Désormais la loi sur les biens culturels du Québec préserve l'intégrité du Domaine Globensky.

⁷⁸ Archives de la ville de Saint-Eustache, *Lettre de J.-Jacques Piché, greffier, au ministère du Bien-Être et de la Jeunesse*, 25 mars 1958.

⁷⁹ Archives de la ville de Saint-Eustache, *Lettre de Lise Rivard, conseiller juridique du Secrétariat de la province de Québec au maire Luc Léveillé*, 26 janvier 1961.

⁸⁰ Archives de la ville de Saint-Eustache, *Lettre de Henri Hémond, greffier de la ville à Me Paul Gouin, président de la Commission des monuments historiques du Québec*, 22 février 1961.

⁸¹ Archives de la ville de Saint-Eustache, *Lettre de Me Gaston Binette à Me Luc Léveillé, maire de la ville de Saint-Eustache*, 25 avril 1961.

⁸² Archives de la ville de Saint-Eustache, *Lettre de Jean Pelletier, chef du Secrétariat, à Henri Hémond, greffier*, 26 juillet 1961.

Quelques particularités...

Sur le site de l'actuel Domaine Globensky, connu comme étant le lot 162 du cadastre officiel du village de Saint-Eustache, de nombreuses activités s'y déroulent depuis plus de deux cent cinquante ans, moment des premières concessions de la seigneurie de la Rivière-du-Chêne.

Depuis une époque immémoriale, les seigneurs Dumont ont établi un verger sur ce site. Entretenu longtemps à leur profit, le verger est loué pour la première fois au début du dix-neuvième siècle. Le premier démantèlement remonte à la vente d'une partie du verger au professeur Pierre Laviolette. C'est à cette époque que le nouvel acquéreur y fait construire une grande maison en pierres à deux étages. Cette maison sert d'école latine durant plusieurs décennies. Au moment de son mariage avec Elmire Lambert-Dumont, la maison devient aussi le manoir seigneurial où la moitié des censitaires de la seigneurie Dumont vont payer leurs redevances.

L'analyse des différents fonds d'archives permet aussi d'établir qui était propriétaire ou locataire des lieux le jour du 14 décembre 1837 puisque d'après les archives militaires, c'est à cet endroit que Colborne a établi son quartier général. Au moment de la bataille, le manoir de Bellefeuille est toujours la propriété du fils d'Antoine Bellefeuille. Le manoir Laviolette est vacant depuis le début du «camp» de Saint-Eustache et le verger, propriété du seigneur Dumont, a été loué au seigneur de Bellefeuille en 1834 pour une période de neuf ans. Donc, malgré la participation de Maximilien Globensky à la tête des Volontaires, il est faux de prétendre que Colborne a passé la nuit chez lui puisque le seul Globensky qui ait possédé le terrain du manoir, Charles-Auguste-Maximilien, n'a que sept ans en 1837.

Après y avoir eu une chapelle à la fin du XVIIIe siècle, les offices religieux de la paroisse s'y célèbrent pendant plus de six mois, soit de janvier à la fin de juillet 1838. Trois maires du village possèdent et habitent le manoir: Charles-Auguste-Maximilien Globensky est maire de 1860 à 1862, Joseph-Antoine Laurin en 1912 et Evariste Champagne de 1925 à 1929.

Un juge, l'honorable Joseph-Amable Berthelot, fils du notaire, en est propriétaire pendant plus d'un an, soit du 29 avril 1859 au 7 décembre 1860.

Un député fédéral y réside durant l'année 1875: Charles-Auguste-Maximilien Globensky.

Le manoir se transforme en mairie en 1962. Vingt-cinq ans plus tard, les services administratifs déménagent au «couvent» mais la mairie y demeure.

Malgré le fait qu'en 1837, ce site ait hébergé Colborne et ses officiers et malgré l'acharnement du seigneur Globensky à soutenir les actions de son père au moment de la bataille, cent cinquante ans plus tard, ce même site héberge le comité organisateur de la fête commémorative en l'honneur des Patriotes. En plus d'être artisan de la réhabilitation des Patriotes, on y tient différentes expositions et on y donne plusieurs conférences sur le sujet.



Inauguration de l'exposition sur Louis-Joseph Papineau par madame Monique Landry, ministre des Relations extérieures du Canada, le 23 mai 1987.